



## ***COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT***

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **N°2025-57 – 05-11**

#### ***SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2025***

*L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.*

Date de convocation 4 décembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de voix : 17

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire**

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Christiane CAMBEFORT, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS

**- Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN  
Christiane CAMBEFORT à Monique BEC  
Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

**- Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

*La séance est ouverte à 18H30.*

#### **Délibération n°2025-57 – 05-11 / Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2024 – Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault :**

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault en date du 22 septembre 2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2024 ;

La synthèse du rapport annuel a été transmise à l'ensemble du Conseil Municipal.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- PREND** acte de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour l'année 2024.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

